



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

TRAN • NUMÉRO 025 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 5 octobre 2010

—
Président

M. Merv Tweed

Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

Le mardi 5 octobre 2010

• (1105)

[Traduction]

La greffière du comité (Mme Bonnie Charron): Chers membres du comité, je constate qu'il y a quorum.

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence. Je suis prête à recevoir des motions à cet effet.

M. Sukh Dhaliwal (Newton—Delta-Nord, Lib.): Je propose M. Tweed.

La greffière: M. Dhaliwal propose que Merv Tweed soit élu président du comité.

Vous plaît-il d'adopter la motion?

La motion est adoptée.

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Tweed dûment élu président du comité.

Avant de l'inviter à prendre place au fauteuil, je vais passer à l'élection des vice-présidents.

Y a-t-il des motions?

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Je propose que soit élu M. McCallum.

La greffière: M. Guimond propose la candidature de M. McCallum.

Is it agreed?

[Traduction]

La motion est adoptée.

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. McCallum élu premier vice-président du comité.

[Français]

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la deuxième vice-présidence.

Y a-t-il des motions?

Monsieur Gaudet.

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Je propose la candidature de M. Guimond.

La greffière: M. Gaudet propose la candidature de M. Guimond.

Êtes-vous d'accord?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare M. Guimond dûment élu deuxième vice-président du comité.

J'invite maintenant M. Tweed à prendre place au fauteuil.

[Traduction]

Le président (M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC)): Merci à tous.

On vient de m'informer que, selon la procédure habituelle, nous devrions ajourner la séance et convoquer une réunion du sous-comité pour discuter des travaux futurs et pour les planifier, si tout le monde est d'accord.

Monsieur Jean.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Qu'en est-il des motions de régie interne, monsieur le président; devons-nous nous en occuper maintenant?

Le président: Elles sont toujours en vigueur, à moins qu'on doive y apporter des modifications.

Sur ce, je vais maintenant lever la séance. Encore une fois, je vous remercie tous de votre soutien.

Nous devons convoquer une réunion du sous-comité pour la planification des travaux futurs. J'ignore à quoi ressemble votre horaire de la journée, ni si vous préférez poursuivre aujourd'hui ou bien convoquer la réunion jeudi.

Monsieur Jean, avez-vous quelque chose à dire?

M. Brian Jean: Je suis disponible au moment qui conviendra au comité.

Le président: John, voulons-nous tenir une réunion du sous-comité tout de suite après cette séance-ci?

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Si les membres sont disponibles, c'est ce que je propose.

Le président: Monsieur Guimond?

[Français]

M. Michel Guimond: Je voulais faire la même proposition. Le sous-comité pourrait peut-être se réunir tout de suite ou jeudi. Personnellement, je ne suis pas disponible pour le reste de la journée.

[Traduction]

Le président suppléant (Le président): D'accord.

Je vais maintenant lever la séance et convoquer le sous-comité dans 15 minutes. Nous devons effectuer des transferts pour autre chose.

Le sous-comité se réunira donc ici dans 15 minutes.

Merci. La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>